Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260420-DECISION202614-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de La Chapelle-Fleurigné

Décision prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION N° 202614
Ouverture ligne de trésorerie de 110 000 € auprès de La Banque Postale
Annule et remplace la décision 202613 du 16 avril 2026

Le Maire de la commune de LA CHAPELLE-FLEURIGNÉ,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-04-023 du 9 avril 2026 donnant délégation de pouvoirs au Maire alinéa 18, de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 €,
Vu la proposition de la banque postale en date du 17 avril 2026 annexé à la présente décision,
Considérant la nécessité de valider la proposition commerciale précisée ci-dessous,

DÉCIDE

Article 1 : de réaliser une ligne de trésorerie auprès de LA BANQUE POSTALE dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	**110 000.00 EUR**
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	€STR + marge de 0.950% l'an Date de constatation : index €STER publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STER, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STER négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge qu'indiquée ci-dessus
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date maximum de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 22 mai 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	300.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,210 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-200102275-20260420-DECISION202614-DE

Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de la Banque Postale Tirages/Versements - Procédure de Crédit d'Office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 15h30 pour exécution en J+1 Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne Montant minimum 10.000 euros pour les tirages
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en ligne »

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 3 : conformément à l'article L2122-22 du CGCT, le Maire rendra compte de cette décision au conseil municipal.

Fait à La Chapelle-Fleurigné, le 20 avril 2026

Le Maire, Alain FORÊT

MAIRIE LA CHAPELLE-FLEURIGNÉ 35